



## Remboursement achat

-----  
Par Gt12

Bonjour, je vous explique j au acheté un téléphone dans un magasin Bouygues télécom après conseil d un ami je décidé finalement de me faire rembourser mais le vendeur refuse prétextant conditions propre a Bouygues j ajoute que le téléphone n a pas été déballé que faire svp

-----  
Par janus2

Bonjour,

Puisque vous avez fait cet achat en magasin, vous ne disposez pas de droit de rétractation qui n'existe que pour les ventes à distance hors établissement et le démarchage à domicile.

Ce n'est pas propre à ce vendeur, c'est la loi !

Seul un geste commercial du vendeur peut aboutir à une reprise et un remboursement, geste qu'il n'a pas obligation de faire (sauf s'il affiche clairement, comme c'est parfois le cas, "satisfait ou remboursé").